

Communauté de Communes Armagnac Adour

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Armagnac Adour et l'abrogation des cartes communales, et sur les Périmètres Délimités des Abords (PDA) de la parcelle de vigne protégée de la commune de Sarragachies et de l'Eglise monument historique de la commune de Riscle

Par arrêté n°2023/058 du 27 mars 2023, le président de la communauté de communes Armagnac Adour a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Armagnac Adour et l'abrogation des cartes communales, et sur les Périmètres Délimités des Abords (PDA) de la parcelle de vigne protégée de la commune de Sarragachies et de l'Eglise monument historique de la commune de Riscle, pour une durée de 34 jours du jeudi 20 avril 2023 à 9h00 au mardi 23 mai 2023 à 17h00.

Le Tribunal Administratif de Pau a désigné une commission d'enquête composée de Monsieur Bernard BERNHARD en qualité de Président de la commission d'enquête et de Madame Michelle BONNET-MEUNIER et de Madame Sylvie BOURRUST en qualité de membres titulaires.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la communauté de communes Armagnac Adour, 1 lotissement du Bourdalat 32 400 RISCLE.

Monsieur le Président de la communauté de communes Armagnac Adour est le responsable du projet, auprès de qui les informations peuvent être demandées.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui fait partie du dossier d'enquête publique. Il en va de même pour l'avis de l'autorité environnementale

Le dossier du projet de PLUi arrêté, accompagné des avis des personnes publiques associées ou consultées et d'autres pièces annexes, ainsi que les dossiers des PDA ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Président de la commission d'enquête seront déposés pendant la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture :

- au siège de la communauté de communes Armagnac Adour à Riscle
- dans les mairies d'Aignan, Riscle, Viella et Saint-Germé

Le dossier du projet de PLUi arrêté, accompagné des avis des personnes publiques associées ou consultées et des autres pièces annexes, ainsi que les dossiers des PDA seront aussi consultables sur le site internet suivant <https://www.registre-dematerialise.fr/4582>

Un ordinateur est mis à disposition du public pour consulter ce dossier dématérialisé. Cet ordinateur est disponible au siège de la communauté de communes Armagnac Adour aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de l'enquête.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public dans les différents lieux d'enquête publique suivants, aux jours et horaires précisés ci-après :

DATE	HORAIRES	LIEUX
Jeudi 20 avril	9h00 - 12h00	Mairie de RISCLE - 16 Place de l'Eglise 32400 RISCLE
Lundi 24 avril	9h00 - 12h00	Mairie d'AIGNAN- Place du colonel Parisot 32290 AIGNAN
Mardi 25 avril	14h00 - 17h00	Bureau de la communauté de communes Armagnac Adour 1 lotissement du Bourdalat 32 400 RISCLE
Mercredi 26 avril	9h00 - 12h00	Mairie de SAINT-GERMÉ - 1 Rte de Bordeaux, Place du Foyer rural 32400 SAINT GERME
Jeudi 27 avril	14h00 - 17h00	Mairie de VIELLA - 34 Grand rue du Pacherenc 32400 VIELLA
Jeudi 4 mai	14h00 - 17h00	Mairie d'AIGNAN- Place du colonel Parisot 32290 AIGNAN
Vendredi 5 mai	9h00 - 12h00	Mairie de RISCLE - 16 Place de l'Eglise 32400 RISCLE
Samedi 13 mai	9h00 - 12h00	Mairie de RISCLE - 16 Place de l'Eglise 32400 RISCLE
Mardi 16 mai	9h00 - 12h00	Mairie de SAINT-GERMÉ - 1 Rte de Bordeaux, Place du Foyer rural 32400 SAINT GERME
Mercredi 17 mai	9h00 - 12h00	Mairie d'AIGNAN- Place du colonel Parisot 32290 AIGNAN
Lundi 22 mai	14h00 - 17h00	Mairie de VIELLA - 34 Grand rue du Pacherenc 32400 VIELLA
Mardi 23 mai	14h00 - 17h00	Mairie de RISCLE - 16 Place de l'Eglise 32400 RISCLE

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4582>
- sur les registres papier d'enquête publique disponibles au siège de la communauté de communes et dans les Mairies d'Aignan, Riscle, Viella et Saint-Germé aux jours et heures habituels d'ouverture.
- par courrier adressé à la commission d'enquête à l'adresse suivante: Monsieur le Président de la commission d'enquête - communauté de communes Armagnac Adour 1 lotissement du Bourdalat 32 400 Riscle
- par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-4582@registre-dematerialise.fr.

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4582> et donc visible par tous.

Ces observations et propositions doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique, la date de réception faisant foi.

Le rapport et les conclusions du Président de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur l'adresse internet suivante : <https://armagnacadour.fr>, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le PLUi éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public et du rapport du Président de la commission d'enquête, pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire, les cartes communales des communes en disposant seront de ce fait abrogées.

Les projets de PDA éventuellement modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique seront soumis au conseil communautaire pour accord et seront créés par arrêté du préfet de Région et annexés au PLUi.